

Les représentants des personnels
d'enseignement et d'éducation
du LPO Déodat de Séverac

A l'attention de M Blanquer
Ministre de l'Education Nationale

A l'attention de Mme Bisagni-Faure
Rectrice de l'académie de Toulouse,
Chancelière des Universités

S/c le chef d'établissement

Toulouse, le 29 novembre 2018

Objet : Conseil d'Administration du LPO Déodat de Séverac
Copies : Membres du Conseil d'Administration du LPO Déodat de Séverac
Fédérations de parents d'élèves (FCPE 31, PEEP 31)
Organisations syndicales des personnels de l'Education Nationale
Organismes de presse

Monsieur le Ministre, Madame la Rectrice,

Nous, représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, tenons à exprimer publiquement notre désapprobation envers la réforme du lycée qui se met en place de manière précipitée et techniquement irréalisable, qui remet en cause certains principes sur lesquels s'est construite l'Ecole de la République et qui va nuire à nos élèves, à nos collègues et au pays.

La mise en place de cette réforme est précipitée : dans votre circulaire relative à la procédure d'orientation en fin de classe de seconde, vous indiquez que « au cours du premier trimestre, les établissements accompagnent les élèves et leurs familles dans la construction de leur projet personnel [d'orientation] et l'appropriation des enseignements de spécialités proposés ». A la fin de ce premier trimestre, nous ne connaissons toujours pas les enseignements de spécialité qui seront proposés dans notre établissement, ni même dans le bassin et nous n'avons qu'une vague idée du contenu de ces enseignements (les programmes du cycle terminal que vous nous avez transmis n'étant encore que des projets). De plus, nous n'avons aucune idée de ce que seront les attendus de l'enseignement supérieur : des élèves qui n'auraient pas suivi les spécialités demandées seront-ils admis ou auront-ils besoin d'une mise à niveau ? Auront-ils les compétences voulues s'ils n'ont pas suivi les enseignements les plus adaptés ?

La mise en place de cette réforme est techniquement irresponsable : les établissements proposeront sept spécialités parmi douze et les élèves en choisiront trois sur le bassin. Comment peut-on croire que les élèves réaliseront une partie de leur parcours dans un établissement et le reste dans un autre ? Combien de temps passeront ils dans les transports ? Quel suivi les équipes éducatives pourront-elles réaliser ? Comment les équipes de direction monteront-elles les emplois du temps sachant déjà que trois spécialités parmi sept au sein d'un même établissement représentent 35 possibilités différentes ? Le

tout bien sûr en confectionnant des groupes les plus chargés possibles puisqu'il s'agit de réaliser une économie de 2600 postes dans le secondaire alors que les effectifs des secondes augmenteront lors des prochaines rentrées scolaires.

Cette réforme remet en cause le principe d'équité : comment croire qu'un élève en zone rurale pourra mixer ses spécialités si l'une se trouve dans un lycée proche de chez lui et l'autre à plusieurs dizaines de kilomètres. Comment d'ailleurs notre institution peut-elle se permettre d'indiquer que « lorsque des solutions proches ne pourront être trouvées, un des enseignements pourra être suivi à distance, notamment dans le cas où il serait proposé par le CNED » ?

Cette réforme remet en cause le principe de mixité : comment les lycées situés dans les bassins les plus défavorisés pourront-ils conserver une mixité sociale alors que les recteurs ont annoncé la fin de l'aspect dérogatoire des enseignements d'exploration en seconde, ce qui leur permettaient jusqu'ici de faire venir des élèves issus de milieux plus favorisés. Nous n'ignorons pas non plus qu'une grande liberté de choix profite aux mieux informés qui sont traditionnellement les catégories les plus aisées.

Cette réforme sera nuisible aux élèves : alors que tant d'élèves de terminale ne savent pas toujours précisément ce qu'ils vont faire, comment peut-on le demander à nos élèves de seconde ? Qui plus est, la réduction à deux spécialités en terminale, réduit encore un peu plus la marge de manœuvre qui leur sera laissée.

Cette réforme sera nuisible aux enseignants : au-delà des suppressions de postes, comment croire que les équipes de direction pourront réaliser des emplois du temps corrects ? Comment croire que les enseignants ne se retrouveront pas sur plusieurs établissements (voire plusieurs bassins) ce qui nuit à leur investissement dans la vie des lycées ? Comment croire que les équipes et les CPE auront la même qualité de suivi des élèves avec des groupes classes explosés et des élèves affectés sur plusieurs établissements ? Comment croire que les enseignants accepteront avec autant de bonne volonté le rôle de professeur principal lorsque vous leur demandez d'être à la fois Psy-EN (que vous avez sorti des lycées), chef d'équipe, et premier interlocuteur avec les familles ?

Enfin, cette réforme est nuisible à la France : avec les défis auquel nous sommes confrontés (dérèglement climatique, crise économique et sociale, concurrence internationale, dette publique, etc...), comment peut-on croire que la jeunesse d'aujourd'hui les surmontera mieux en étant moins bien formée puisque vous réduisez les investissements dans le secondaire. D'ailleurs que représente l'économie de ces 2600 postes qui, nous n'en sommes pas dupes, guide cette réforme, alors que des milliards disparaissent chaque année dans l'optimisation fiscale des grandes multinationales, dans le gâchis de l'écotaxe, dans l'engraissement des sociétés de péages, dans les retards et les malfaçons de l'EPR, ...

Alors, Monsieur le Ministre, retirez votre réforme ! L'urgence est ailleurs ! Elle est au défi écologique, social et humaniste. Laissez donc les enseignants former la jeunesse d'aujourd'hui à répondre aux vrais problèmes de son temps.